Image not found or type unknown

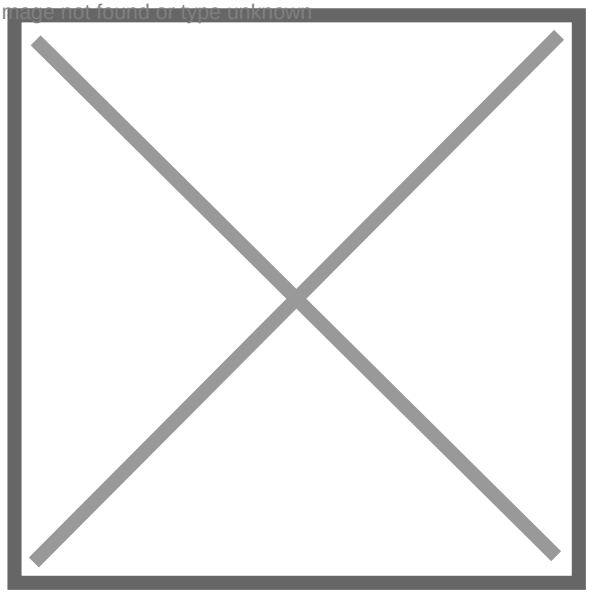

ma question concerne les assurances et recours

Par **doudou**, le **24/05/2008** à **17:07**

Bonjour,

Dans le cadre de mon activité, boulangerie, j'ai acheté un four tout neuf (34000 euros HT). La qualité de la cuissson n'est pas satisfaisante. Le vendeur nous dit qu'il ne peut rien faire, et il reconnait qu'il y a un problème. Nous avons engagé une procédure pour qu'un expert judiciaire soit désigné.

Ma question: l'assurance défense et recours pourrait elle intervenir pour faire valoir mes droits
En vous remerciant.

Par **jeetendra**, le **25/05/2008** à **10:45**

bonjour, si vous disposez d'une [fluo]assurance de protection juridique[/fluo] vous pouvez la faire intervenir en votre faveur dans la défense de vos intérêts, cordialement

Par **doudou**, le **25/05/2008** à **16:19**

Merci pour votre réponse, en effet j'ai une protection juiridique

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés